

# ST BENOIT LA FORET

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 27 Septembre 2011**

**Etaient présents (11) :** Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRE, Mr Thierry BENOIST, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mr René DAUDIN, Mr Roger AUPETIT, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr Eric MOUTARDIER, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Chantal PACHET.

**Etaient absents représentés (2) :**

Mme Renée THEVES, pouvoir à Thierry BENOIST  
Mme Sylvie JAILLOUX, pouvoir à Chantal PACHET

**Etait absent (1) :** Mr Gilles FIÉ

---

**Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance**

---

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 12 Juillet 2011.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**1. Projet Placette :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de S'engager à procéder à la création de plateaux ralentisseurs,
- ⇒ d'Accepter en conséquence la subvention accordée à cette opération par le Conseil général d'Indre-et-Loire dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

**2. Garderie Périscolaire :**

Participation de la commune de RIGNY-USSE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la participation de 913,31 € qui sera demandée à la commune de RIGNY USSE, au titre de l'année scolaire 2010/2011,
- Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Convention :

Monsieur le Maire propose à l'avis du conseil municipal un nouveau projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention,
- Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature de la convention à intervenir,
- Dit que cette convention est applicable avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> Septembre 2011.

**3. Décision Modificative N° 2011-01 :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire concernant les virements de crédits suivants :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitres / Opérations	Libellés	Recettes	Dépenses
6411/012	Rémunération personnel titulaire		- 2 800,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)		+ 2 800,00

#### **4. Subventions :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Comice du Monde Rural 85,40 €
- Coopérative Scolaire de SAINT BENOIT LA FORET 1 139 €

#### **5. ONF – Convention Entretien de la route forestière Jacques Molay :**

Le Conseil Municipal ne retient pas les arguments exposés et souhaite un complément d'informations notamment sur la participation du Conseil Général pour l'entretien de la route forestière reliant SAINT BENOIT LA FORET et HUISMES.

#### **6. ONF – Prévisions de coupes Exercice 2012 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prévisions de coupes telle quelles sont inscrites à l'état d'assiette de l'aménagement en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Décide de valider l'inscription à l'état d'assiette 2012 des parcelles dénommées ci-dessous :
  - ⇒ Parcelle 2 : Coupe d'amélioration sur une surface de 9,32 ha,
  - ⇒ Parcelle 3 : Coupe d'amélioration sur une surface de 9,50 ha,
  - ⇒ Parcelle 6 : Coupe d'amélioration sur une surface de 10,28 ha,
2. Fixe comme suit la destination des coupes inscrites à l'exercice 2012 :  
Les produits seront vendus à l'Office National des Forêts conformément au Code Forestier.

#### **7. DDT – Convention, instruction des autorisations d'urbanisme :**

Un courrier est adressé au service de la DDT, précisant que la commune, à ce jour, n'a ni les moyens techniques, ni les moyens humains nécessaires pour la mise en place d'un tel service.

#### **8. Transfert de compétence « Eclairage Public » au SIEIL :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de transférer au SIEIL, la compétence « Eclairage public » de la commune,
- Précise que le transfert de compétence prendra effet le 1<sup>er</sup> Octobre 2011,
- Précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

#### **9. Convention avec la Mutuelle Nationale Territoriale :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale la convention nécessaire.

#### **10. Convention de mutualisation du service de la Police Municipale :**

Après avoir donné lecture d'un projet de convention, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les termes de ladite convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature de ladite convention.

#### **11. Cotisation pour la formation des agents territoriaux (CNFPT) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle des agents.

#### **12. Rapports d'activités : SIEIL, SMICTOM, CHC, Val Touraine Habitat, Conseil Général :**

Monsieur le Maire donne un compte-rendu sur chaque rapport d'activités.

#### **13. Questions diverses :**

- Lecture des courriers : - Résiliation du bail de Mme CHATEAU pour le pré qu'elle louait à la commune,
  - Touraine logement : copie du courrier adressé aux locataires, construction d'une station d'épuration,
- Transport scolaire : lecture des différents courriers, problème circuit de SAINT BENOIT LA FORET,
- Centrale photovoltaïque : un point est fait sur l'avancement du dossier.

Le Secrétaire de séance,  
**Thierry BENOIST**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**